

# Compte-rendu du conseil municipal

## du 17 décembre 2015

**Assistaient à la réunion :** Jean-Luc LEFEBVRE Maire, Alain FOURNIER 1<sup>er</sup> adjoint, Anne BENEZECH 2<sup>ème</sup> adjointe, Michel DEMEURE, Anne-Sophie MOREAU, Jean-Marie CREPEL, Brigitte DEBRAUWERE, Jean-Gabriel DEPINOY, Marie-Christine POLLET, Christelle VANHERSECKE, Sylvie DUSAUTOY.

### Dans ce numéro

- 1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2 ACTUALITE INTERCOMMUNALE
- 3 DELEGATION ACTION SOCIALE SENIOR
- 4 DELEGATION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
- 5 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE
- 6 DELEGATION AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE
- 7 DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION
- 8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 9 INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

[\*Des avancées dans le projet de la ZAC\*](#)

[\*Des élus en phase avec leurs administrés...\*](#)

**Étaient excusés :** Dominique REMY 3<sup>ème</sup> adjoint qui donne pouvoir à Anne-Sophie MOREAU  
Mathieu SMAGGHE qui donne pouvoir à Jean-Gabriel DEPINOY  
Katy DE SOUZA qui donne pouvoir à Christelle VANHERSECKE  
Cédric DUBOIS

## 1 Compte-rendu du Conseil Municipal

### 1.1 [APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2015](#)

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver ce compte-rendu qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

### 1.2 [APPLICATION DES DECISIONS](#)

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité le 26 novembre 2015.

## 2 Actualité intercommunale

### 2.1 [CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE](#)

La C.C.P.C. a trouvé un accord avec Territoire 62 qui était engagé dans la ZAC de Wannehain, mais qui bloquait le projet. Finalement un accord a été trouvé et Territoire 62 se retire du projet. Il faut donc que la CCPC trouve un autre aménageur ou aménage elle-même la ZAC.

Une demande concernant la fibre est en cours (équipement nécessaire pour faire venir des entreprises sur la ZAC).

Suite aux différents débats publics qui ont été organisés, toutes les demandes qui ont été faites lors de ces débats ont été mises en parallèles avec les thèmes abordés dans les différentes commissions de la C.C.P.C. Il en ressort que ces demandes des habitants sont en phase avec les travaux des différentes commissions.

Le départ des communes d'Orchies et de Beuvry est régulièrement évoqué, mais la décision relève maintenant du Préfet.

### 2.2 [INFORMATIONS DIVERSES](#)

La convention avec la piscine d'Orchies (pour les enfants de l'école) doit être passée avec la CCPC car maintenant cet équipement est déclaré d'intérêt communautaire.

Une commission piscine va être créée au sein de la C.C.P.C. pour relancer le projet de construction.

## 3 Délégation Action Sociale Senior

### 3.1 [COMMISSION LOGEMENT](#)

Anne Sophie MOREAU, conseillère déléguée à l'Action Sociale et aux Seniors informe les conseillers qu'une commission logement a eu lieu le 10 décembre à Douai pour un logement à attribuer rue du Chemin Vert. La personne proposée a été retenue par la commission. Les différents demandeurs reçoivent un certain nombre de points en fonction d'une grille définie avec le CCAS. Les propositions sont donc faites en toute transparence.

### 3.2 COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES

Pas de dossier en cours.

### 3.3 COMMISSION SENIORS

130 coquilles seront distribuées samedi 19 décembre à partir de 8 heures.  
Le 9 janvier sera organisé un repas suivi d'un spectacle à l'UFCV de Bouvines.

## 4 Délégation Education Enfance Jeunesse

### 4.1 DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA CAF POUR DU MATERIEL AFFECTE AUX RYTHMES SCOLAIRES DANS LE CADRE DES FONDS PUBLIC ET TERRITOIRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une première demande avait été faite début 2015 mais n'avait pas reçu d'avis favorable.

Cette demande a été réactualisée avec d'autres matériels pour un montant de 7628.13 € HT subventionnée à hauteur de 80 % soit 6102.50 € HT.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à signer la convention d'objectif et de financement en investissement relative à cet investissement.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

### 4.2 CONVENTION AVEC LA C.C.P.C. POUR L'OCCUPATION DE CRENEAUX HORAIRES A LA PISCINE D'ORCHIES

Suite à la fermeture de la piscine du CMCAS de Cappelle en Pévèle, nous avons demandé et obtenu des créneaux horaires à la piscine d'Orchies.

Cet équipement étant d'intérêt communautaire, il convient de signer une convention avec le Président de la CCPC.

En conséquence, le conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des créneaux de la piscine d'Orchies avec le Président de la CCPC.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

### 4.3 INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Un nouvel animateur est en cours de recrutement.
- ✓ Le comité de pilotage a établi un questionnaire à destination des familles afin d'obtenir leur avis sur de nouveaux horaires scolaires. La moitié des parents y a répondu. Le comité de pilotage doit se réunir courant janvier afin d'étudier ces résultats et de réfléchir à une proposition de nouveaux rythmes.  
En cas de modification des horaires scolaires, le conseil d'école doit se prononcer sur la proposition qui sera faite par le comité de pilotage. La demande de modification devant être faite auprès des services du Rectorat avant le 20 février prochain, il faudrait avancer le prochain conseil d'école initialement prévu en mars.
- ✓ Des assistantes maternelles ont le projet de créer une association afin de bénéficier de certains services comme l'accès à la médiathèque.
- ✓ Un projet de réforme des programmes scolaires des classes élémentaires est à l'étude. S'il aboutit, la commune devra racheter tous les manuels scolaires. Il y en aurait pour environ 40€ par enfant.

## 5 Délégation Animation du Village

### 5.1 LES ACTIVITES DE DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire rappelle les prochains événements prévus :

Le vendredi 18 décembre les jeunes pousses organisent une manifestation à 18 heures avec spectacle et gouter.

Le même jour un goûter de Noël est organisé par l'APE pour tous les enfants de l'école. A 18h30, un pot est organisé pour le personnel de la Mairie.

A 19h, un pot est organisé par un salarié pour fêter son départ.

Le samedi 19 décembre, les coquilles sont distribuées aux séniors à partir de 8 heures.

### 5.2 PERSPECTIVES 2016

Dominique REMY, adjoint à l'animation du village, est en train de récupérer les demandes des différentes associations pour élaborer le calendrier des fêtes 2016.

---

*Des subventions pour les rythmes scolaires*

---

---

*Les rythmes scolaires à l'étude...*

---

## 6 Délégation Aménagement et cadre de Vie

### 6.1 ARRET PROJET DU P.L.U. : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Faute de retour des services de l'Etat concernant le projet du PLU, ce point est reporté à un prochain conseil.

### 6.2 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Les travaux entamés au foyer associatif seront terminés en fin de semaine. Les tables ont été changées sur le budget du CCAS. Il reste encore à refaire la cuisine et les vestiaires.

Le bureau de monsieur KHATIR, directeur de l'école, doit être refait d'ici peu.

Un recensement des différents travaux à effectuer est en cours. Il devra permettre à la commission aménagement et cadre de vie d'établir une chronologie des travaux à effectuer et à la commission finances de planifier les dépenses afin d'établir un plan pluriannuel d'investissements.

Le projet d'extension de la salle d'activité est en cours et devrait bientôt voir le jour notamment grâce à une contribution à hauteur de 13 000€ de Dominique BAILLY prise sur son enveloppe parlementaire. La commune est en attente d'une notification de la Préfecture concernant cette contribution.

### 6.3 CONVENTION LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Suite à l'appel d'offre pour la délégation de service public relatif à la mise en œuvre de moyens envers les animaux errants, Monsieur le Maire, indique que la Ligue Protectrice des Animaux est la mieux distante. Il rappelle que cette délégation consiste notamment à recueillir les animaux errants, à les héberger, à les proposer à l'adoption ou les sacrifier.

Il propose donc une convention d'une durée de deux ans du 1 janvier 2016 au 31 décembre 2017 entre la L.P.A. et la commune. Le coût forfaitaire annuel est de 0,61€ HT par habitant de la commune. Soit pour la première année un coût de 673,44€ HT environ. La population est établie à 1104 habitants suivant le dernier recensement. La facturation sera réalisée au mois de mars et septembre.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à signer cette convention.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

## 7 Délégation Finance et Administration

### 7.1 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

A savoir:

- ✓ chapitre 20 : 2 500,00€
- ✓ chapitre 21 : 94 622,70€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2016.

Après avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

### 7.2 SUPPRESSION SUIVIE DE LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE (MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL)

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu d'une augmentation de la charge de travail du service administratif, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 :

- de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial de 1ère classe créé initialement à temps non complet par délibération du 26 mai 2011 pour une durée de 25/35ème et modifié par délibération du 17 juin 2013 pour une durée de 27/35ème,
- de créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps non complet pour une durée de 32/35ème à compter du 1er janvier 2016,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

---

*Le foyer associatif fait peau neuve*

---

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal émis le 10 décembre 2015  
Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- ✓ d'adopter la proposition du Maire
- ✓ de modifier ainsi le tableau des emplois,
- ✓ d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget.

Avis du conseil Municipal : favorable à l'unanimité

### 7.3 CREATION D'UN POSTE D'ANIMATION DANS LE CADRE DES CUI CAE

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'agent d'animation périscolaire en contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1er janvier 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de la Mission Locale Pévèle Mélantois Carembault pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Mission Locale Pévèle Mélantois Carembault et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de créer un poste d'agent d'animation périscolaire dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois (6 mois minimum) renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine (20 heures minimum).
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale Pévèle Mélantois Carembault pour ce recrutement.

Alain FOURNIER, adjoint aux finances travaille avec Damien, comptable de la commune, sur l'exécution du budget 2016, mais certaines données sur le budget de fonctionnement manquent encore et devraient être connues d'ici mi-janvier. Certaines subventions attendues depuis longtemps sont enfin rentrées dans les caisses de la commune.

Alain FOURNIER remercie Christelle VANHERSECKE pour le travail qu'elle a effectué sur le suivi des prestations de la CAF afin de s'assurer que la commune touche toutes les subventions auxquelles elle a droit.

Alain FOURNIER remercie les élus et Annick GUILBERT pour le bon déroulement des élections.

## 8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Aucune « décision » n'a été prise depuis le dernier conseil municipal

## 9 Informations/Questions diverses

Les prochains conseils municipaux auront lieu le 21 janvier, le 24 mars, le 28 avril, le 19 mai et le 23 juin.

Un avertissement a été donné à un animateur.

Le Comptoir de la Pévèle compte une nouvelle bénévole. Ce magasin marche plutôt bien.

Michel DEMEURE informe le Conseil municipal d'incivilités de certains habitants qui déposent leurs ordures dans des endroits isolés de la commune comme dans la rue de la Chapelle. Une plainte a été déposée.

---

*Un adjoint à l'animation nous quitte, un nouvel animateur nous rejoint*

---

---

*La commune n'est pas une décharge publique !!!*

---